

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2020-122/PR/MENFOP portant sur le schéma stratégique de renforcement des enseignants-apprentissages par le "TIC".

n° 2020-122/PR/MENFOP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication  
29 juin 2020

Numéro JO  
n° 12 du 30/06/2020

Date du numéro  
30 juin 2020

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du Système Educatif

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L de la 21/04/2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°164/AN/12/6ème L du 01 août 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**VU**La Loi n°18/AN/13/7ème L portant Transfert des Centres de Formation Professionnelle au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**VU**La Loi n°45/AN/14/7ème L portant modifications partielle de la loi n°164/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**VU**La Loi n°80/AN/04/5ème L du 24 octobre 2004 portant réforme du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication

**VU**La Loi n°80/AN/14/7ème L du 25 février 2015 portant approbation du Schéma Stratégique Intégré (SSI) du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en République de Djibouti

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Juin 2020.

## TEXTE INTÉGRAL

I- Présentation et ancrage Article 1 : Le présent décret institue le Schéma Stratégique de Renforcement des Enseignements-Apprentissage par les TIC : "REATIC".

#### Article 2

La stratégie du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est ancrée dans la vision Djibouti 2035 qui place les nouvelles technologies de l'information et de la communication au centre de la transformation économique et sociale du pays.

---

#### Article 3

Le Schéma Stratégique "REATIC" est décliné en trois plans quinquennaux de mise en oeuvre ancrés dans les Plans d'Action de l'Education ("PAE") et dans le cadre de l'expansion de l'éducation inclusive et universelle.

---

#### Article 4

Ces plans de mise en oeuvre feront l'objet, au cours de leur implémentation, d'évaluation à mi-parcours et finale.

---

#### Article 5

Elle est également conforme à la politique du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, dans le cadre de son projet pour l'expansion d'une éducation inclusive.

---

#### Article 6

Le Schéma Stratégique "REATIC" contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et en particulier l'ODD4 qui prévoit la promotion d'une société mondiale où est assuré l'accès de tous à une éducation de qualité, garantissant l'équité et promouvant des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

---

#### Article 7

Les Ministères Techniques concernés ainsi que les organismes publics et privés, les associations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont tenus de respecter, dans leurs actions, les termes du Schéma Stratégique de Renforcement des Enseignements-Apprentissages par les TIC "REATIC", de collaborer et d'apporter leur contribution à la politique de l'Etat en la matière.

II- Objectifs sectoriels Article 8 : Le Schéma stratégique « REATIC » a pour objectif le Renforcement des Enseignements et des Apprentissages par les TIC.

---

#### Article 9

Le Schéma Stratégique « REATIC » permet à travers l'usage des TICE, un renforcement des performances des élèves, une optimisation des pratiques enseignantes et du suivi-évaluation des enseignements-apprentissages ainsi qu'un meilleur pilotage du système éducatif, aujourd'hui et pour les quinze (15) ans à venir.

---

#### Article 10

Le Schéma stratégique "REATIC" vise une amélioration significative de la position de l'éducation en République de Djibouti dans les classements de l'éducation dans le monde.

---

#### Article 11

Ce schéma vise des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'éducation à travers les principes de l'éducation inclusive.

III- Objectifs multisectoriels Article 12 : Le Schéma stratégique "REATIC" vise à générer un nombre significatif et croissant d'emplois supplémentaires directs et indirects en rapport avec l'éducation, à travers les secteurs des TIC, de la santé, des affaires sociales.

---

**Article 13**

Le Schéma stratégique "REATIC" vise un suivi pédiatrique efficace des enfants et par la même une baisse de mortalité et une augmentation de l'âge maximum.

---

**Article 14**

Le Schéma stratégique « REATIC » participe à la croissance du PIB de manière significative à travers le secteur de l'éducation nationale et ses retombées multisectorielles.IV- Dispositions transitoiresArticle 15 : Dans le cas de situation de crise par rapport à une pandémie ou catastrophe naturelle sur le moyen terme, le déploiement du Schéma Stratégique "REATIC" apporte les réponses idoines dans le respect des règles sanitaires et sécuritaires et ce, à travers des solutions de télétravail et de téléenseignement, permettant ainsi un présentiel enrichi et garantissant un plan de continuité des activités des enseignements-apprentissages, de manière plus fluide et adaptée.

---

**Article 16**

Le présent décret qui prend effet à compter de la signature sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**